

#COMPTE-RENDU

AUDIO COVID BERCY

#POUR LA CGT

La CGT a dénoncé le nouveau changement de pied du gouvernement s'agissant de la gestion de l'épidémie. Alors que le télétravail (à sa demande) augmentait ces dernières semaines, il est à craindre que cette dynamique se brise et qu'on reparte à la baisse. Ce, alors que le virus circule de plus en plus. Ces annonces n'ont pas de justification sanitaire, ce sont des décisions politiciennes dans la perspective de la campagne présidentielle.

D'avantage de collègues en présentiel dans la situation sanitaire actuelle oblige encore plus le ministère à fournir des masques (à minima chirurgicaux) aux collègues et à accepter la banalisation de la journée de travail (possibilité de diminuer les horaires sans pénalités) afin d'éviter les transports bondés.

La CGT avec Solidaires, la Ligue des Droits de l'Homme et le Syndicat des Avocats, a saisi le Conseil constitutionnel contre le passe vaccinal.

En effet, le passage du passe sanitaire au passe vaccinal amplifie davantage encore la disproportion entre les objectifs prétendument poursuivis par le gouvernement et les atteintes aux droits et libertés des citoyennes et citoyens, notamment des travailleuses et travailleurs, tenu-e-s de se faire vacciner sous la menace d'une suspension de leur contrat de travail sans rémunération.

La CGT est pour la vaccination par la conviction et la mise à disposition au plus près ; malgré nos demandes, seules quelques actions de vaccination ont eu lieu au ministère (uniquement sur Paris).

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Le ministère précise que le **2 février, c'est la fin du télétravail obligatoire**, mais pas de la recommandation de télétravail ; les 3 jours sont toujours recommandés comme en décembre.

Masques : La doctrine n'a pas changé, la fourniture de FFP2 est réservée à quelques situations particulières.

	Semaine 01			Semaine 02		
	Effectifs pris en compte	Nombre d'agents ayant télé-travaillé	% d'agent en TT (tout type)	Effectifs pris en compte	Nombre d'agents ayant télé-travaillé	% d'agent en TT (tout type)
MEFR	111 854	60 445	54,0 %	111 872	67 925	60,7 %
DGFIP	91 275	48 989	53,7 %	91 275	54 884	60,1 %
DGDDI	9 500	4 395	46,3 %	9 500	5 053	53,2 %
INSEE	3 954	3 039	76,9 %	3 981	3 156	79,3 %
DGCCRIF	707	512	72,4 %	707	583	82,5 %
Centrale (AC)	6 258	3 485	55,7 %	6 249	4 112	65,8 %